

Séance du comité administratif du 2 mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 2 mai 2023, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 4 avril 2023 – Procès-verbal – Suivis et adoption
5. Administration
 - 5.1 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence – Offre de services – Approbation
 - 5.2 Nouveau centre administratif de la MRC – Arpentage pour l'implantation du bâtiment – Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres inc. – Approbation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Développement du territoire – Conseillère aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève) – Embauche – Autorisation
 - 6.2 Aménagement du territoire – Ouverture de poste – Gestionnaire des cours d'eau adjoint – Autorisation
 - 6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Changement de grade – Approbation
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
 - 8.1 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence dans la MRC de L'Érable – Rapport d'activités 2022-2023 – Dépôt
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2023-05-079

Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 2 mai 2023

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2023-05-080 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant les points suivants :

- 6.4 Tourisme et culture – Démission – Dépôt
- 9.1 Festival du Cheval de Princeville – Invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 4 avril 2023 – Procès-verbal – Suivis et adoption

CA-2023-05-081 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 4 avril 2023;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence – Offre de service – Approbation

CA-2023-05-082 ATTENDU les besoins grandissants des entreprises d'économie sociale du territoire;

ATTENDU QUE la réalisation de certains projets de ces entreprises nécessite une expertise plus spécialisée;

ATTENDU QUE le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec et la Corporation de développement communautaire de L'Érable possèdent l'expertise pour prendre le relais de la MRC de L'Érable lorsque des consultations spécifiques seront nécessaires;

ATTENDU l'offre de service conjointe reçue pour des services d'accompagnement et de soutien dans le cadre de prédémarrage, démarrage, croissance et consolidation des entreprises d'économie sociale pour l'année 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service d'accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence soumise conjointement par le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec et la Corporation de développement communautaire de L'Érable pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2023, au montant total de 8 150 \$, plus les taxes applicables, réparti comme suit :

- Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec : 5 000 \$
- Corporation de développement communautaire de L'Érable : 3 150 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2023 – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Nouveau centre administratif de la MRC – Arpentage pour l'implantation du bâtiment – Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres inc. – Approbation

CA-2023-05-083 ATTENDU le projet de construction du nouveau centre administratif de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE la MRC est responsable de fournir les bornes et le piquetage pour l'implantation du bâtiment en vertu du contrat intervenu entre la MRC de L'Érable et l'entrepreneur Construction JL Groleau inc.;

ATTENDU QUE les relevés ont été réalisés le 29 mars 2023 pour ne pas retarder l'avancement des travaux;

ATTENDU la facture numéro 2207 soumise par la firme Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres inc., datée du 20 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 2207 soumise par la firme Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres inc., pour un montant de 1 425 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation du certificat d'implantation du nouveau centre administratif;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 368 pour le financement du nouveau centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Développement du territoire – Conseillère aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève) – Embauche – Autorisation

CA-2023-05-084 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 25 janvier 2023, a adopté la résolution numéro 2023-01-027 autorisant l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève);

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M^{me} Manon Roy à titre de conseillère aux entreprises (volet main-d'œuvre et relève), poste à contrat à durée déterminée à temps plein, avec entrée en fonction le 8 mai 2023, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Aménagement du territoire – Ouverture de poste – Gestionnaire des cours d'eau adjoint – Autorisation

CA-2023-05-085

ATTENDU la retraite annoncée du gestionnaire des cours d'eau de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le transfert de connaissances afin d'assurer la continuité des services, tant pour la gestion des cours d'eau que pour le suivi des dossiers de carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de gestionnaire des cours d'eau adjoint, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur de l'aménagement du territoire à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Hygiène du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Changement de grade – Approbation

CA-2023-05-086

ATTENDU la demande faite par M. Maxime Paquette, lieutenant à la caserne 8085 (Notre-Dame-de-Lourdes/Villeroy) pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 18 avril 2023, demandant un changement de grade à cause d'un manque de disponibilité pour effectuer cette tâche et suivre la formation nécessaire afin d'exercer cette fonction selon la loi;

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER le changement de grade de M. Maxime Paquette ayant le numéro d'employé 70153 du poste de lieutenant au poste de pompier à la caserne 8085, effective à compter du 1^{er} juin 2023.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Tourisme et culture – Démission – Dépôt

CA-2023-05-087

ATTENDU la démission de la salariée ayant le numéro d'employé 10324 en date du 8 avril 2023 et effective le 7 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de la salariée ayant le numéro d'employé 10324 effective le 7 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 2 mai 2023

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2023-05-088 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de mai 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4448	BuroPro (divers)	250,00 \$
4449	Formation Prévention secours (trousse véhicule)	113,97 \$
4450	Machinerie Godbout (4 foyers - parc)	3 200,00 \$
TOTAL :		3 563,97 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant
Pièces et Remorques Blondeau (location perceuse)	38,15 \$
TOTAL :	38,15 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2023-05-089 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de mai 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
05-001	ENPQ	4	Calepin de notes RCCI (papier à l'épreuve de l'eau)	31,90 \$	127,60 \$
05-002	Recyclage Pellerin	4	Voiture pour pratique de désincarcération	75,00 \$	300,00 \$
05-003	Hôtel Universel	3	Congrès AGSICQ 2023 / Éric et Serge	182,00 \$	546,00 \$
05-004	Quality Inn Rivière-du-Loup	1	Congrès AGSICQ 2023 / Éric et Serge	199,00 \$	199,00 \$
05-005	Auberge de la pointe Rivière du-Loup	5	Congrès AGSICQ 2023 / Éric et Serge	180,00 \$	900,00 \$
05-006	Sani Gear	1	Réparation / décontamination habit (réquisition ouverte)	14 000,00 \$	14 000,00 \$
05-007	Dubois et Frères	1	Protecteur de porte 501	200,00 \$	200,00 \$
05-008	Garage Laflamme ou Dubois et Frères	1	Recouvrement Line-X (remorque hors route et marche-pied)	5 800,00 \$	5 800,00 \$
05-009	STIP	1	Cylindre de calibration des 4 gaz	210,00 \$	210,00 \$
TOTAL :					22 282,60 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant
ENPQ (ajustement examen ONU)	52,15 \$
TOTAL :	52,15 \$

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Documents déposés

8.1 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence dans la MRC de L'Érable – Rapport d'activités 2022-2023 – Dépôt

9. Divers

9.1 Festival du Cheval de Princeville – Invitation

CA-2023-05-090

ATTENDU l'invitation que la MRC a reçue du directeur général du Festival du Cheval de Princeville pour le souper corporatif qui aura lieu le 9 juin 2023;

ATTENDU QUE le coût pour une table de huit personnes est de 550 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une table pour huit personnes au souper corporatif qui aura lieu lors du Festival du Cheval de Princeville le 9 juin 2023, au coût de 550 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2023-05-091

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier